

ACTION URGENTE

CORÉE DU NORD. UNE FEMME RENVOYÉE DE FORCE RISQUE D'ÊTRE CONDAMNÉE POUR TRAHISON

Une femme du nom de Koo Jeong-hwa (24 ans, auparavant identifiée par la Chine comme étant Lee Su-jung) est détenue en Corée du Nord depuis le 3 décembre 2017, et le ministère de la Sécurité de l'État doit décider de sa peine en mars 2018. Elle risque d'être envoyée dans un camp pour prisonniers politiques avec son fils de 4 ans, où ils pourraient être soumis à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Koo Jeong-hwa a été transférée dans un centre de détention de la ville de Hoeryeong, en Corée du Nord, le 3 décembre 2017. Le ministère de la Sécurité de l'État doit décider de sa peine en mars 2018. Il y a de fortes chances qu'elle fasse l'objet d'un procès inique et qu'elle soit condamnée à l'emprisonnement à vie dans un camp pour prisonniers politiques, où elle pourrait être soumise à des travaux forcés ou à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Elle était auparavant détenue avec son fils et huit autres Nord-Coréens à Sinuiju (Chine), une ville située à la frontière nord-coréenne. Chaque personne de ce groupe a été renvoyée dans sa ville d'origine pour faire l'objet d'une enquête et être placée en détention. Les autorités ont été en contact avec la mère de Koo Jeong-hwa et l'accusent de trahison pour avoir quitté son pays. La trahison est considérée comme un crime contre l'État en Corée du Nord et relève de la compétence du ministère de la Sécurité de l'État, qui gère également le système de camps pour prisonniers politiques. D'après le Code pénal de Corée du Nord, la peine de mort peut être appliquée aux personnes âgées de 18 ans ou plus inculpées de trahison.

Le fils de Koo Jeong-hwa était à l'origine détenu dans le même centre de détention, à Hoeryeong, mais il a été renvoyé chez lui au bout de 20 jours car le centre a déclaré qu'il ne pouvait pas s'occuper de lui. Lorsqu'il est rentré chez lui, il souffrait d'engelures aux mains et aux pieds. Même s'il ne se trouve pas actuellement en détention, il risque toujours d'être envoyé dans un camp pour prisonniers politiques avec sa mère une fois qu'elle aura été condamnée, pour le simple fait d'avoir un lien avec une personne condamnée pour des crimes contre l'État, ou « culpabilité par association ».

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en coréen, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de veiller à ce que Koo Jeong-hwa et les autres personnes qui étaient détenues avec elles soient protégées de la torture et des autres mauvais traitements et aient accès régulièrement et sans restriction aux médicaments qu'elles pourraient demander ou dont elles pourraient avoir besoin ;
- appelez-les à libérer Koo Jeong-hwa et les autres personnes qui étaient détenues avec elle et à abandonner les charges qui pèsent contre elles, à moins qu'il n'existe des éléments crédibles, suffisants et recevables tendant à prouver qu'elles ont commis une infraction reconnue par le droit international et qu'elles ne soient jugées rapidement dans le cadre d'un procès conforme aux normes internationales d'équité, sans recourir à la peine de mort.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 26 MARS 2018 :

Ministre de la Sécurité de l'État

Kim Won-hung
Ministry of State Security
Pyongyang
République populaire démocratique de Corée

Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères

Ri Yong-ho
Ministry of Foreign Affairs
Pyongyang
Democratic People's Republic of Korea
Twitter : @uriminzok

Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ambassadeur de la mission permanente
de la République populaire démocratique
de Corée auprès des Nations unies
Ja Song-nam
820 Second Ave, 13th Floor
New York, NY 10017, États-Unis
Fax : +1 212 972 3154
Courriel : dpr.korea@verizon.net

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Corée du Nord dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 253/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa24/7534/2017/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CORÉE DU NORD. UNE FEMME RENVOYÉE DE FORCE RISQUE D'ÊTRE CONDAMNÉE POUR TRAHISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En février 2014, la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée [ONU] a publié un rapport intitulé *Report of the detailed findings of the Commission of Inquiry on human rights in the Democratic People's Republic of Korea* (rapport de la Col). Ce rapport présente des informations sur les violations des droits humains systématiques, généralisées et graves commises dans ce pays. Des Nord-Coréens, individuellement ou en famille, ont fui la Corée du Nord pour échapper à des persécutions motivées par des considérations politiques ou religieuses. Pour beaucoup d'autres, traverser clandestinement la frontière entre la Corée du Nord et la Chine est la seule solution pour trouver de la nourriture et du travail.

Les autorités chinoises ne considèrent pas les Nord-Coréens qui franchissent la frontière sans autorisation préalable comme des demandeurs d'asile, mais comme des migrants économiques en situation irrégulière. En cas d'arrestation, ces personnes font l'objet de retours forcés en Corée du Nord. Selon plusieurs sources, dont Human Rights Watch, la Chine a arrêté au moins 51 réfugiés nord-coréens depuis juillet 2017, et en a renvoyé de force au moins 47 sur les 102 qui, d'après ces estimations, ont été arrêtés depuis juillet 2016 (dont les 10 personnes dont il est question dans ce document).

La trahison est un crime contre l'État et relève donc de la compétence du ministère de la Sûreté de l'État, et non pas du ministère de la Sécurité publique, qui traite les crimes de droit commun et gère les forces de police et le système de prisons ordinaires. Le Ministère de la Sûreté de l'État (appelé Département de la Sûreté de l'État jusqu'en juin 2016) est une agence autonome du gouvernement nord-coréen qui serait sous le commandement direct de Kim Jong-un. Il gère le système de camps de prisonniers et dispose d'un bureau de la sécurité des frontières qui est chargé d'identifier les personnes essayant de fuir le pays.

Environ 120 000 personnes sont détenues dans les quatre camps pour prisonniers politiques et sont soumises à des travaux forcés, à des actes de torture, à des privations de nourriture et à d'autres mauvais traitements. Certaines des violations commises s'apparentent à des crimes contre l'humanité d'après le rapport de la Col, mais aucune mesure permettant d'assurer l'obligation de rendre des comptes n'a été prise depuis la publication du rapport. De nombreux prisonniers de ces camps n'ont été déclarés coupables d'aucune infraction pouvant être considérée comme une infraction pénale au titre du droit international, mais sont détenus arbitrairement parce que certains de leurs proches sont considérés comme une menace pour les pouvoirs publics, ou au titre de la « culpabilité par association ».

Le gouvernement nord-coréen nie l'existence de camps de prisonniers politiques, bien que des témoignages aient été recueillis auprès de personnes ayant été victimes de violations des droits humains dans ces camps et que des images satellite montrent que les camps sont toujours en activité.

Nom : groupe
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 253/17, ASA 24/7863/2018, 12 février 2018